

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU ROCHER-PERCÉ
VILLE DE PERCÉ

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT :

Règlement numéro 506-2016 modifiant le *Règlement de zonage numéro 436-2011* afin de permettre l'usage « déménagement et entreposage de biens usagers » à l'intérieur de la zone 023-M.

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Percé :

1. **QUE** lors d'une séance qui s'est tenue le 1^{er} novembre 2016, le conseil a adopté le projet de règlement mentionné ci-dessus;
2. **QUE** la zone à l'intérieur de laquelle l'usage « déménagement et entreposage de biens usagers » sera ajouté, est délimitée comme suit :
 - la zone 023-M se situe, approximativement, de part et d'autre du chemin Bougainville entre la route 132 et un peu avant la route de la Station;
3. **QUE** ce projet de règlement contient des dispositions qui sont susceptibles d'approbation référendaire;
4. **QU'**une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu à l'hôtel de ville de Percé, situé au 137, route 132 Ouest, le **29 novembre 2016**, à **19 h**, au cours de laquelle seront expliqués le projet de règlement et les conséquences de son adoption;
5. **QU'**au cours de cette assemblée, les personnes et organismes intéressés pourront s'exprimer sur le projet de règlement;
6. **QUE** le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville de Percé, au bureau de la soussignée, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Percé, le 2 novembre 2016.

**Gemma Vibert,
Greffière**